

LEEDE FINANCE INC.

Transferts électroniques de fonds – Modalités

Les présentes modalités utilisent les mots, expressions, définitions et interprétations exposés dans la partie 1 et dans l'article 2.1 de la partie 2 de votre convention de compte client.

Par ailleurs, dans les présentes modalités, les mots et les expressions qui suivent ont les significations indiquées ci-dessous :

« *Comptes bancaires* » : désigne vos comptes libellés en dollars canadiens détenus dans une institution financière canadienne, comme indiqué dans votre formulaire de demande d'ouverture de compte de Leede, dans la section intitulée « Autorisation de services bancaires électroniques » relative aux transferts électroniques de fonds.

« *Institution qui traite la demande* » : désigne l'institution financière canadienne qui détient vos Comptes bancaires sur lesquels des fonds peuvent être crédités ou desquels des fonds peuvent être prélevés au moyen de transferts électroniques de fonds.

1. Les Comptes bancaires sur lesquels Leede est autorisée à effectuer des dépôts ou des retraits ont été indiqués par vous dans votre formulaire de demande d'ouverture de compte.
2. Vous reconnaissez que l'autorisation que vous avez fournie dans votre formulaire de demande d'ouverture de compte est accordée en faveur de Leede et de l'Institution qui traite la demande en contrepartie de l'accord donné par l'Institution qui traite la demande de traiter des dépôts et des prélèvements sur mon compte conformément aux règles de l'Association canadienne des paiements.
3. Votre autorisation est permanente et Leede peut l'utiliser afin d'effectuer toutes les transactions financières associées à vos Comptes ou Comptes bancaires, jusqu'à ce que vous signaliez un changement quelconque à cet égard à Leede conformément à la section (f) ci-dessous.
4. Vous déclarez et garantisiez que toutes les personnes dont les signatures sont requises sur vos Comptes bancaires ont déposé leur signature auprès de Leede en remplissant le formulaire supplémentaire appelé « Supplément KYC » (connaissiez votre client).
5. Vous autorisez par la présente Leede à effectuer des dépôts ou des retraits sur vos Comptes bancaires, aux fins suivantes :
 - (a) déposer des soldes créditeurs de vos comptes Leede selon vos directives;
 - (b) prélever des versements sur vos Comptes bancaires selon vos directives.
6. Vous pouvez modifier ou annuler votre autorisation à tout moment sur préavis écrit de dix (10) jours ouvrables envoyé à Leede.
7. Vous reconnaissez que Leede a le droit de mettre fin à votre autorisation si, sans faute de sa part, Leede est dans l'incapacité de prélever sur un Compte bancaire le montant total que vous avez indiqué.
8. Vous reconnaissez qu'en nous accordant cette autorisation, vous l'accordez aussi à l'Institution qui traite la demande.
9. Vous reconnaissez qu'il vous incombe de vous assurer d'avoir suffisamment de fonds dans vos Comptes ou Comptes bancaires pour couvrir tout transfert à effectuer. Vous êtes tenu de payer tous les frais de service que pourraient engendrer vos Comptes bancaires.
10. Vous vous engagez à informer Leede par écrit de toute modification aux informations de Comptes bancaires fournis dans votre formulaire de demande d'ouverture de compte avant de demander d'effectuer une quelconque transaction sur vos Comptes bancaires.
11. Vous reconnaissez que l'Institution qui traite la demande n'est pas tenue de vérifier la conformité d'un dépôt ou d'un prélèvement avec les modalités de votre autorisation, y compris, sans s'y limiter, le montant et la fréquence des dépôts ou des versements.
12. Vous reconnaissez que l'Institution qui traite la demande n'est pas tenue de vérifier que l'objet du paiement pour lequel le prélèvement a été émis a été atteint par Leede comme condition de l'acceptation du prélèvement que le bénéficiaire a émis ou fait émettre sur vos Comptes bancaires.
13. L'annulation de votre autorisation ne met fin à aucun contrat de biens ou de services existant entre vous et Leede. Votre autorisation ne vise que le mode de paiement et n'a aucune autre incidence sur ces contrats de biens et services.
14. Vous disposez de certains droits de recours dans le cas où un prélèvement ne serait pas conforme aux présentes modalités. Pour de plus amples renseignements sur vos droits de recours, vous pouvez communiquer avec votre institution financière ou visiter le site Web de l'Association canadienne des paiements à l'adresse suivante : www.cdnpay.ca.

Pour obtenir un remboursement, vous acceptez de remplir, signer et présenter une déclaration à l'Institution qui traite la demande, avec copie à Leede, dans les quatre-vingt-dix (90) jours civils après la date à laquelle l'élément contesté est passé à votre Compte bancaire. Vous reconnaissez, lorsque vous contestez un tel élément après quatre-vingt-dix (90) jours, que toute réclamation au motif que votre autorisation a été annulée, ou pour toute autre raison, est une question qui doit être entièrement résolue entre vous et Leede.